

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **11 avril 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 2

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Jean-François BARRIER, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Véronique VISY (représentée par Nicole SOULENQ-COUSSAIN)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_048 : ADMINISTRATION GENERALE / TABLEAU DES EFFECTIFS - AVRIL 2024

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

Le tableau des effectifs recense par filière l'ensemble des emplois permanents créés au sein de la Communauté d'Agglomération, que ces emplois concernent des agents titulaires ou non titulaires (emplois contractuels permanents). Ces emplois peuvent être affectés dans la limite des postes créés par le Conseil Communautaire et recensés dans l'organigramme de la Collectivité.

Les emplois surnuméraires susceptibles d'être ouverts n'ont d'autre finalité que de permettre de gérer les mouvements, promotions ou recrutements nécessaires pour pourvoir lesdits postes créés et autoriser les déroulements de carrière des personnels. Ces volumes ne correspondent aucunement à des emplois existants ou à pourvoir au sein de la Collectivité. Il s'agit, d'une part, à travers ces disponibilités, de permettre la promotion de grade ou de cadre d'emplois des personnels fonctionnaires au sein de la Collectivité et, d'autre part, en cas de recrutement externe, de garantir que celui-ci pourra être rapidement exécuté, quel que soit le grade détenu par le candidat retenu ou sa filière de rattachement. Ainsi, le nombre maximal de postes d'agents titulaires susceptibles d'être affectés sur les emplois ouverts dans l'organigramme de la CABA est fixé à 341.

Les emplois ou missions aidés, dits « non permanents » (parcours emploi compétence, services civiques...), font également l'objet d'un état récapitulatif.

Une actualisation du tableau des effectifs est aujourd'hui nécessaire afin de prendre en considération les modifications intervenues depuis l'adoption de la précédente version de ce tableau par délibération n° DEL_2024_018 du 15 février 2024.

Par ailleurs, pour compléter l'information du Conseil Communautaire et sans que cela ne constitue une obligation réglementaire, le tableau des effectifs est enrichi de données portant sur les emplois en détachement ou mis à disposition d'un tiers ainsi que les personnels à temps partiel ou bénéficiant d'une disponibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le nouveau tableau des effectifs joint en annexe, prenant en compte les créations et les suppressions suivantes :

CRÉATIONS Emplois permanents	POSTES
Rédacteur	2
TOTAL	2

CRÉATIONS Emplois contractuels	POSTES
Chargé(e) de mission « agent Spanc »	1
Chargé(e) de mission « technicien(ne) Spanc/GEMAPI »	1
Chargé(e) de mission « technicien(ne) milieu aquatique – Cellule GEMAPI »	1
Chargé(e) de mission « technicien(e) informatique polyvalent(e) »	1
TOTAL	4

SUPPRESSIONS Emplois permanents	POSTES
Attaché	1
Adjoint technique	1
TOTAL	2

SUPPRESSIONS Emplois contractuels	POSTES
Chargé(e) de mission « agent eau potable »	1
Chargé(e) de mission « assistante communication »	1
TOTAL	2

- de dire que, conformément à l'organigramme, le nombre maximal de postes susceptibles d'être affectés à titre permanent est limité à 341.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 015-241500230-20240411-DEL_2024_048-DE



Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.